



GFAR

GLOBAL FORUM ON AGRICULTURAL RESEARCH
FORUM MONDIAL DE LA RECHERCHE AGRICOLE
FORO GLOBAL DE INVESTIGACION AGROPECUARIA

Projet d'entreprise du GFAR et Programme de travail du Secrétariat pour la période 2001 - 2003

1. Introduction

Le Forum mondial de la recherche agricole (GFAR) a été constitué en octobre 1996 mais n'est devenu pleinement opérationnel que dans la deuxième moitié de 1998. Le Programme de travail 1999-2000 était axé sur la mobilisation des différentes parties prenantes, notamment les SNRA des pays en développement et leurs fora régionaux/sous-régionaux, en vue de l'organisation de la première Conférence du Forum mondial qui s'est tenue en mai 2000 à Dresde, Allemagne¹. En 2000, le GFAR a également bénéficié de sa Première évaluation externe, et le rapport du groupe d'évaluation² a été examiné et approuvé en octobre 2000 par le Comité de pilotage (CP-GFAR), le Comité de pilotage des SNRA (CD-SNRA) et le Groupe de soutien des donateurs (GSD-GFAR). En bref, tout en suggérant et en recommandant des mesures et moyens pour améliorer l'organisation, la gestion et la mise en œuvre du GFAR, tant la Conférence de Dresde que le Groupe d'évaluation externe ont confirmé la validité de la vision et des buts originels du GFAR et ratifié ses objectifs et priorités.

On peut donc définir le GFAR comme une plate-forme neutre et transparente dirigée par ses parties prenantes et qui permet aux fora régionaux et sous-régionaux et à tous les partenaires de :

- ⇒ Partager des informations et communiquer de façon plus efficace.
- ⇒ Débattre de questions mondiales, souvent controversées, reconnaissant que les différences d'opinion éventuelles n'excluent pas l'énorme potentiel de coopération.
- ⇒ Lancer et constituer des partenariats de recherche pouvant se réaliser par l'élaboration et la mise en œuvre de programmes mondiaux.
- ⇒ Fournir un soutien institutionnel aux différentes parties prenantes, notamment aux SNRA des pays en développement et à leurs fora régionaux et sous-régionaux.

La présentation de ce document est conforme à la recommandation du Groupe d'évaluation externe de "*faire une distinction claire entre les activités du Secrétariat et celles des parties prenantes*" et "*de préparer un projet d'entreprise du GFAR et un programme de travail détaillé du Secrétariat*". Les grandes lignes de ces documents ont été présentées en octobre 2000 au CP-GFAR qui a décidé de désigner un Groupe de travail³ pour aider le Secrétariat du GFAR à les mettre au point.

¹ Voir : "Conférence GFAR-2000: faits saillants et activités de suivi", Secrétariat du GFAR, août 2000.

² Voir : "GFAR First External Review" par Abbas Kesseba, Tim Dottridge et John Russell, oct. 2000.

³ Le Groupe de travail du GFAR se compose des membres suivants: Enrique Alarcon, Emile Frison, Henri Rouillé d'Orfeuill (président), Adama Traoré, Peter Trutmann, et Jean-Marc Von der Weid.

Avant de présenter le projet d'entreprise du GFAR et le programme de travail du Secrétariat, il est important de rappeler trois points :

- En concevant et en mettant en œuvre les différentes activités du GFAR, il faut constamment garder à l'esprit et appliquer les "principes directeurs" suivants (réaffirmés et développés par le Groupe d'évaluation), à savoir : subsidiarité, prise de décisions participative, complémentarité, additionnalité, adaptabilité, ouverture et transparence, partenariat, prise en compte et engagement de toutes les parties prenantes.
- La vocation du GFAR est de traiter de questions mondiales relatives à la recherche agricole pour le développement (RAD). A cet égard, il est important de spécifier que la RAD doit être prise au sens large (comprenant, par exemple, la gestion des ressources naturelles) et que le terme "mondial" a deux définitions : i) "planétaire" relativement à un problème, une question ou un programme qui ne peuvent être résolus efficacement au niveau régional, ou encore qui intéressent toutes les régions du monde (les questions environnementales comme le changement climatique ou la gestion de l'eau, par exemple) ; et ii) "questions partagées" qui concernent toutes les parties prenantes, mais pour lesquelles on ne s'attend pas à une réponse universelle (partage d'expériences dans des approches méthodologiques adoptées pour traiter de certains domaines spécifiques).
- Le GFAR étant une entreprise dirigée par ses parties prenantes, la fonction primordiale de son Secrétariat est de i) "faciliter" l'émergence des initiatives des parties prenantes ; et ii) proposer des outils et mécanismes qui permettront à ces initiatives individuelles/décentralisées d'être intégrées et de devenir progressivement des initiatives "mondiales". Ce processus de "mondialisation" du GFAR s'applique à tous les types d'initiatives, c'est-à-dire à la réflexion stratégique aussi bien qu'à la constitution de partenariats de recherche ou d'institutions. Dès lors, le projet d'entreprise et le programme de travail du Secrétariat s'enrichissent mutuellement en permanence et sont bien plus intégrés qu'il ne pourrait ressortir de la lecture des deux chapitres suivants.

2. Le projet d'entreprise 2001 - 2003 du GFAR

Le projet d'entreprise 2001-2003 du GFAR fournit un cadre général et des directives pour l'ensemble des activités, programmes et projets que les parties prenantes du GFAR décident d'entreprendre conjointement dans le cadre du Forum mondial. Certes, puisqu'il s'agit du premier projet d'entreprise élaboré, ce cadre et ces directives devront être précisés pendant la période concernée. La base du projet d'entreprise est issue du travail concerté des parties prenantes pendant ces deux dernières années, au cours de la phase de lancement du GFAR. Pendant cette étape initiale et durant le processus de préparation de la Conférence GFAR-2000, quatre grandes lignes d'action se sont dégagées et ont été adoptées par le Comité de pilotage du GFAR ; elles traduisent les quatre objectifs susmentionnés : a) échange d'informations et de connaissances entre les parties prenantes ; b) réflexion stratégique sur des questions intéressant la RAD ; c) promotion des partenariats de recherche ; et d) soutien institutionnel aux parties prenantes du GFAR pour renforcer leur capacité à participer à l'environnement mondialisé de la recherche agricole, notamment dans le cas des SNRA en raison du rôle stratégique qu'ils jouent pour augmenter l'impact du développement.

Le premier projet d'entreprise proposé doit être largement débattu au sein des groupes constitutifs de chaque catégorie de parties prenantes et entre ces dernières. Cette démarche doit avoir lieu avant la prochaine réunion du CP-GFAR qui se tiendra en Afrique du Sud en mai 2001, et au cours de laquelle le présent document doit être approuvé.

2.1. Vers un système d'information et de communication (I-C) mondial pour la RAD

Depuis son établissement, le CP-GFAR a identifié comme première priorité pour le GFAR la mise en place d'un forum électronique mondial sur la recherche agricole pouvant servir d'outil d'information et de communication entre les parties prenantes du GFAR, et entre celles-ci et leurs groupes constitutifs et partenaires.

EGFAR qui a été conçu à cette fin est désormais opérationnel (www.egfar.org). Le Groupe d'évaluation a fermement recommandé la création d'un poste au sein du Secrétariat du GFAR pour un spécialiste principal I-C en vue de poursuivre le développement d'EGFAR et d'aider les fora régionaux/sous-régionaux (FR/FSR) à créer leur propre Système régional d'information sur l'agriculture (SRIA) avec la participation de toutes les parties prenantes.

Toutes les régions, à l'exception de la région Asie centrale et Caucase qui vient d'adhérer au GFAR, commencent désormais à formuler leurs stratégies d'I-C et à élaborer un programme régional parallèlement à leurs efforts nationaux et régionaux dans ces domaines. Certaines sous-régions ont déjà mobilisé des crédits pour la poursuite de la mise en place de leurs SRIA.

Outre les systèmes d'information régionaux conçus par les FR/FSR, les autres parties prenantes du GFAR, à l'exception des CIRA du GCRAI qui ont déjà des sites web performants, devront préparer leur page d'accueil et leur fonction de passerelle dans le cadre d'EGFAR.

Principaux résultats escomptés à la fin de la période de trois ans :

- *Toutes les stratégies relatives aux SRIA ont été approuvées et les SRIA ont commencé à opérer.*
- *Toutes les parties prenantes du GFAR ont dans EGFAR une page d'accueil interactive qu'elles gèrent elles-mêmes.*
- *EGFAR a continué à se développer et remplit plus efficacement ses fonctions.*

Pour obtenir ces résultats, le CP-GFAR établira un Groupe consultatif qui aura pour objectif de guider le Secrétariat du GFAR, les FR/FSR et les autres parties prenantes dans le choix des moyens les plus appropriés pour créer ce système mondial d'I-C, comme premier pas vers un Système mondial de connaissances agricoles. En outre, le Secrétariat du GFAR élaborera, en étroite collaboration avec le CMIA de la FAO, une proposition de programme visant à fournir toute l'assistance voulue dans les domaines d'I-C et à soumettre au GSD-GFAR.

2.2. Réflexion stratégique sur des questions relatives à la RAD

Pendant les 18 mois précédant la Conférence GFAR-2000, des discussions approfondies ont eu lieu entre les parties prenantes du GFAR pour mettre au point une vision mondiale sur la RAD. La démarche a abouti à l'adoption de la "Déclaration de Dresde" en mai 2000. Cette vision mondiale constitue désormais une base servant aux débats au sein des groupes de parties prenantes et entre eux. Ce résultat a pu être obtenu parce que le GFAR a été reconnu comme une plate-forme "neutre" et "transparente". Les parties prenantes du GFAR qui n'ont pas encore élaboré leur propre vision sur la RAD sont invitées à le faire, car le processus d'interaction entre les parties prenantes a été jugé par de nombreux intervenants comme étant aussi important que le résultat final.

Le dialogue au sein des parties prenantes et entre elles devrait se poursuivre afin d'améliorer la compréhension de thèmes d'intérêt mondial, souvent considérés comme des "points chauds", dans l'espoir

qu'il conduira à des positions partagées, du moins partiellement, et/ou à des programmes susceptibles d'être élaborés et exécutés conjointement. Cette démarche qui a servi aux débats sur la question des "ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture" et a mené à la Déclaration de Dresde sur ce sujet est un bon exemple de ce qui peut être réalisé par un groupe dynamique et engagé de représentants de différentes parties prenantes en un laps de temps relativement court. Cette fonction de "forum" est une activité prioritaire du GFAR et peut prendre diverses formes telles que des téléconférences, des consultations pour la préparation de documents, des ateliers, etc.

A l'heure actuelle, certaines parties prenantes du GFAR ont manifesté leur intérêt pour des sujets qui peuvent être groupés en cinq grandes catégories :

- Les DPI (droits de propriété intellectuelle) dans la RAD
- L'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages
- Les règlements régissant la biosécurité et les prises de décisions
- Les stratégies viables de financement pour la coopération en matière de RAD
- Les politiques de R-D en matière agricole.

Il faudra concevoir et mettre en œuvre des mécanismes et des modalités de présentation pour permettre aux parties prenantes de proposer des thèmes, domaines ou questions présentant un intérêt mondial qu'elles souhaiteraient voir discutés ouvertement par le GFAR, laissant au CP-GFAR la responsabilité d'établir les priorités suivant des critères à élaborer. Il est espéré que certaines parties prenantes accepteront de jouer un rôle de chef de file dans le lancement du débat ou du moins d'en prendre l'initiative.

La troisième dimension de cette réflexion stratégique, qui doit être élaborée ou poursuivie par les parties prenantes du GFAR, consiste dans l'établissement de priorités régionales. Cette démarche a représenté une activité importante des fora régionaux/sous-régionaux depuis leur institution. La plupart d'entre eux ont identifié des priorités de recherche au niveau régional ou sous-régional en tant qu'éléments fondamentaux pour l'orientation de la coopération régionale. Le thème a gagné en importance suite à la décision du GCRAI d'intégrer la dimension des priorités régionales dans l'élaboration de son programme mondial. Lors de la semaine des centres internationaux-2000, il a été décidé de faciliter le processus régional d'établissement des priorités grâce à l'action concertée du GFAR, du CCT et des centres internationaux. Les fora régionaux/sous-régionaux guideront le processus, en veillant à ce que les différentes parties prenantes y contribuent et que tous les sous-secteurs soient pris en compte (agriculture, production animale, forêts, pêche).

Pour faciliter le processus, le Secrétariat du GFAR, en liaison étroite avec les FR/FSR, les centres internationaux du GCRAI et les différents partenaires de la recherche agricole, jouera deux rôles importants : i) soutenir les FR/FSR pour réviser et améliorer leurs priorités régionales ; ii) faciliter l'échange interrégional d'expériences passées.

Principaux résultats escomptés à la fin de la période de trois ans :

- *Les visions sur la RAD des différents FR/FSR et des autres parties prenantes sont formulées à la lumière de la vision mondiale adoptée à Dresde, largement partagées et débattues par tous les partenaires du GFAR.*
- *Deux ou trois "points chauds" sont discutés ouvertement par les parties prenantes du GFAR, et leurs principales conclusions et recommandations sont publiées.*
- *Une définition claire des priorités régionales et du rôle des parties prenantes, en particulier du GCRAI, dans leur mise en œuvre.*

2.3. Promotion de partenariats de recherche

Un autre objectif du GFAR est de favoriser la conception par ses parties prenantes d'initiatives qui pourraient aboutir à la formulation et à la mise en œuvre de programmes mondiaux (PM). Pour réaliser cet objectif, les parties prenantes doivent connaître les thèmes de recherche prioritaires et, pour chacun d'eux, les modalités de constitution de partenariats, le type et les caractéristiques des initiatives proposées et leur mode de présentation.

La première question a déjà été abordée, vu que les quatre thèmes de recherche prioritaires pour la constitution de partenariats choisis par le Comité de pilotage du GFAR avaient aussi été approuvés par le Groupe d'évaluation externe, à savoir :

- i) Gestion des ressources génétiques et biotechnologie
- ii) Gestion des ressources naturelles et agroécologie
- iii) Filières pour des produits agricoles internationaux et sous-utilisés
- iv) Gestion des politiques et développement institutionnel

En ce qui concerne le type et les caractéristiques d'initiatives susceptibles de devenir des PM et la façon de les appréhender, un document a été préparé récemment par le Secrétariat⁴.

Il est proposé d'établir pour chacun des quatre thèmes de recherche (et éventuellement pour des sous-thèmes s'ils sont jugés relativement indépendants, comme la gestion des ressources génétiques et la biotechnologie) un groupe consultatif d'experts (GCE) composé de représentants des différentes parties prenantes du GFAR et de quelques scientifiques de renommée mondiale. Ces groupes consultatifs d'experts seront chargés de définir, pour leur thème, le contexte général dans lequel les partenariats de recherche devraient s'inscrire. En conséquence, la première tâche de ces GCE sera d'élaborer un "programme-cadre" qui sera débattu et soumis à l'approbation du CP-GFAR. Ces groupes devront aussi évaluer la nécessité de créer un mécanisme de "facilitation" permanent pour l'ensemble du thème de recherche (l'équipe IPGRI/INIBAP-CIRAD de Montpellier pour les chaînes des produits agricoles commerciaux/cultures de rente en est un bon exemple). L'interaction entre les membres de ces GCE se fera principalement par le biais de communications électroniques et des réunions ordinaires du GFAR. Chaque Programme mondial décidera indépendamment de son mode de gestion.

Pendant et depuis la Conférence GFAR-2000, des partenariats novateurs ont été conçus pour chacun de ces quatre thèmes de recherche, et certains d'entre eux ont déjà été lancés par différentes parties prenantes. Une liste de ces propositions figure à l'annexe 2 du document intitulé "*Réflexions sur la suite donnée à la Conférence GFAR-2000 sur les partenariats de recherche*".

Principaux résultats escomptés à la fin de la période de trois ans :

- *L'établissement d'au moins quatre groupes consultatifs d'experts et l'adoption par les parties prenantes du GFAR des "programmes-cadre" qu'ils auront préparés.*
- *Le lancement de deux ou trois programmes mondiaux par thème de recherche (soit de 8 à 10 PM environ) par différentes parties prenantes du GFAR.*

2.4. Soutien institutionnel donné aux partenaires du GFAR

Cet élément a un double objectif : i) améliorer la représentation et la participation au processus de prise de décisions des différentes parties prenantes par la mobilisation accrue de leurs groupes constitutifs et, par conséquent, une meilleure appropriation du GFAR par ses parties prenantes ; ii) renforcer les FR/FSR pour qu'ils s'acquittent plus efficacement des fonctions qui leur sont assignées.

⁴ Voir "Towards the Formulation and Implementation of Global Programmes", Secrétariat GFAR, janvier 2001.

Pour relever le premier défi, un mode de représentation des différentes parties prenantes, conjointement à des mécanismes facilitant leurs interactions à tous les niveaux (communautaire, national, sous-régional, régional et mondial), serait un moyen prometteur qui mérite d'être exploré. Etant donné que chaque partie prenante a sa spécificité, il faudra rédiger des documents stratégiques indiquant la façon d'aborder cette question fondamentale pour chaque catégorie de partie prenante, à l'exception des FR/FSR dont le cas est traité séparément. Comme souligné par le Groupe d'évaluation, la responsabilité primordiale pour améliorer cette situation incombe aux membres du CP-GFAR, et ils seront dès lors appelés à jouer un rôle majeur dans la formulation de ces stratégies et de leurs plans d'action relatifs.

Un document de stratégie pour le renforcement des FR/FSR a déjà été préparé par le Secrétariat⁵ mais il n'a pas fait l'objet d'une analyse approfondie et n'a pas été approuvé officiellement par les FR/FSR. Ce document théorique pourrait aider les fora à identifier leurs principales fonctions et ce dont ils ont besoin pour les remplir. Suite à l'examen de ce document qui a eu lieu lors de la réunion du CP-GFAR à Pékin et sur la base des expériences récentes des FR/FSR, certaines fonctions clés sont apparues : i) établissement de systèmes régionaux d'information agricole (SRIA) ; ii) établissement de priorités régionales ; iii) promotion de partenariats de recherche novateurs régionaux ; iv) promotion de la recherche agricole et formulation d'une stratégie de financement viable pour la coopération régionale ; et v) valorisation des résultats de la recherche et évaluation de son impact.

Une évaluation comparative des accords organisationnels et institutionnels qui ont abouti à l'établissement de différentes organisations régionales/sous-régionales de RAD, ainsi qu'il avait déjà été proposé en 1999, permettrait aussi de tirer des enseignements des différentes expériences, et d'identifier des solutions pratiques et déjà testées pour développer et renforcer les FR/FSR.

Les stratégies régionales et les plans d'action préparés par les différents FR/FSR seront ensuite soumises aux institutions qui ont facilité la création du GFAR et au GSD-GFAR pour qu'ils étudient leur mise en œuvre.

Principaux résultats escomptés à la fin de la période de trois ans :

- ***Des stratégies et plans d'action ont été préparés par chaque catégorie de parties prenantes du GFAR pour améliorer leur représentation à tous les niveaux (communautaire, national, sous-régional, régional et mondial) et leur appropriation du GFAR (à l'exception des FR/FSR dont le cas sera traité séparément).***
- ***Une évaluation comparative de l'établissement de différentes organisations régionales/sous-régionales de RAD a été réalisée.***
- ***des stratégies régionales et plans d'action pour le renforcement des FR/FSR ont été formulés et soumis au GSD-GFAR.***

⁵ Voir "Strengthening Regional/Sub-Regional Organizations of Agricultural Research for Development", Secrétariat du GFAR, mai 1999.

3. Programme de travail du Secrétariat du GFAR pour 2001 - 2003

La principale fonction du Secrétariat du GFAR est de faciliter la mise en œuvre du projet d'entreprise en favorisant le dialogue, l'échange d'informations, le renforcement des capacités et la constitution de partenariats de recherche entre les parties prenantes. Comme l'a mis en évidence le Groupe d'évaluation externe, le programme de travail du Secrétariat du GFAR doit bien se différencier du projet d'entreprise et énoncer les tâches dont le Secrétariat doit s'acquitter dans le cadre des différents éléments du programme.

La formulation, le suivi et l'évaluation du programme de travail du Secrétariat du GFAR relèvent clairement des membres du CP-GFAR. Deux questions importantes devront être réglées avant que le programme de travail pour 2001-2003 puisse être entièrement mis au point : i) l'approbation du projet d'entreprise par le CP-GFAR ; Et ii) les disponibilités budgétaires pour les opérations du Secrétariat. En attendant ces décisions, le Secrétariat poursuivra ses tâches car les grandes lignes d'action et les séries d'activités ont déjà été approuvées par le CP-GFAR et appuyées par le Groupe d'évaluation externe du GFAR.

Trois niveaux de responsabilité peuvent être assignés au Secrétariat au moment de la définition de son programme de travail pour 2001-2003 :

- a) **Une responsabilité de mémoire institutionnelle** par l'enregistrement, le suivi et l'évaluation des activités, programmes et projets mis en œuvre par les parties prenantes sous l'égide du GFAR. Cette responsabilité permettra au Secrétariat de : i) appeler l'attention des membres sur les doubles emplois et les chevauchements éventuels ; ii) jouer le rôle d'intermédiaire entre les partenaires poursuivant les mêmes objectifs ; iii) faire rapport au CP-GFAR sur l'état d'avancement des activités des parties prenantes relativement au mandat, aux buts et aux objectifs du GFAR.
- b) **Une responsabilité de chef de file** dans les domaines des techniques d'information et de communication (TIC) et de promotion et de sensibilisation pour la RAD. En tant qu'initiative "virtuelle guidée par les parties prenantes" le GFAR doit reposer, dans une large mesure, sur des outils d'information et de communication performants et compatibles. Cet aspect justifie pleinement le rôle actif que doit jouer le Secrétariat dans ce domaine. Aucune plate-forme "neutre" autre que le GFAR ne peut sensibiliser, comme il se doit, l'opinion publique à l'importance du secteur agricole et de la recherche agricole pour le monde d'aujourd'hui, et lancer une campagne en faveur d'un soutien financier accru pour la RAD. Ces activités comportent un effort majeur de coordination que seul le Secrétariat est probablement en mesure de fournir.
- c) **Une responsabilité de facilitation** pour les trois autres lignes d'action du projet d'entreprise du GFAR : réflexion stratégique ; partenariats de recherche et soutien institutionnel. La principale tâche du GFAR, dès lors, est de fournir les services, les outils et l'environnement propices à l'émergence d'initiatives, de programmes et d'activités présentant un intérêt mondial.

Des actions concrètes à entreprendre par le Secrétariat du GFAR sont proposées pour chacun des quatre éléments du projet d'entreprise, plus un autre pour des mesures d'accompagnement. Lorsqu'elles seront officiellement approuvées par le CP-GFAR, ces activités constitueront le programme de travail du Secrétariat pour 2001-2003. Des échéances ont été fixées à titre indicatif, dans la mesure du possible, pour chaque activité.

3.1. Vers un Système d'information et de communication (I-C) mondial pour la RAD

3.1.1. EGFAR

La première responsabilité du Secrétariat du GFAR est, de toute évidence, de mettre au point un EGFAR efficace et performant. On trouvera plus d'informations sur le rôle et les fonctions d'EGFAR dans le document intitulé "*Electronic Global Forum on Agricultural Research (EGFAR) : General Structure and Scope*", Forum électronique mondial de la recherche agricole - structure générale et portée - (Rome, Secrétariat GFAR, janvier 2000).

Echéance: activité continue

3.1.2. Elaboration d'une proposition de programme d'I-C

Au cours du premier semestre de 2001 le Secrétariat du GFAR préparera deux documents importants :

a) un programme de travail en matière d'I-C pour les trois prochaines années visant à constituer des systèmes mondiaux et régionaux d'information agricole à l'appui des activités entreprises par les parties prenantes du GFAR et de tous leurs partenaires. Cette initiative sera réalisée en collaboration étroite avec les SRIA et d'autres interlocuteurs intéressés ; b) une proposition de projet élaborée conjointement avec le CMIA de la FAO pour être présentée aux donateurs dans le but de mobiliser les crédits nécessaires aux activités dans ce domaine. Pour mieux réaliser ce programme, le Secrétariat du GFAR fera appel aux services d'un spécialiste à plein temps (expert TIC) qui en sera le coordonnateur. Simultanément, le Secrétariat établira des contacts avec les différents fournisseurs d'informations mondiales et les FR/FSR pour définir la composition et pourvoir à l'établissement d'un groupe consultatif TIC du GFAR.

Echéance: mai 2001 pour la soumission de la proposition au CP-GFAR et au GSD-GFAR.

3.1.3. Soutien aux SRIA et aux pages d'accueil des parties prenantes

Une fois financé, le programme sera mis en œuvre par les FR/FSR pour la dimension régionale avec l'appui de l'expert TIC du Secrétariat du GFAR. Ce dernier sera chargé, en même temps, de la dimension mondiale et d'aider les parties prenantes à composer et maintenir leur page d'accueil.

Echéance: Les activités se poursuivront après que le programme aura été financé.

3.2. Réflexion stratégique sur les questions relatives à la RAD

3.2.1. "Visions des parties prenantes"

Il est clair que la responsabilité de cette activité incombe aux différentes parties prenantes, y compris les FR/FSR. Le Secrétariat du GFAR veillera à ce que les différentes visions soient formulées en 2000-2001 et qu'une session spéciale soit consacrée aux enseignements tirés au cours de la réunion du CP-GFAR d'octobre 2001.

Echéance: octobre 2001

3.2.2. "Fonction de forum"

Suite à la décision du CP-GFAR concernant des demandes formulées par au moins deux parties prenantes, le Secrétariat du GFAR facilitera l'organisation et, éventuellement, la conduite d'un "forum" sur un ou deux "points chauds" chaque année. Certaines parties prenantes ont déjà identifié les thèmes suivants :

- a) "Cultures génétiquement modifiées : améliorer la qualité du débat mondial" (suite donnée au dialogue amorcé à Dresde entre les secteurs public et privé), pour 2000 - 2001.
- b) "Politiques de développement agricole", pour 2001 - 2002.
- c) "Biosécurité", pour 2002 - 2003.

Une autre question de grande actualité qui pourrait être discutée dans le cadre du GFAR est celle des « DPI » (Droits de Propriété Intellectuelle).

Le Secrétariat du GFAR établira, de manière très participative, un "format" qui permettra aux parties intéressées de : i) définir la question ou les questions qu'ils voudraient voir le GFAR aborder ; ii) justifier la raison pour laquelle ils considèrent qu'elles revêtent une importance mondiale et stratégique ; et iii) spécifier les résultats escomptés.

Echéance: mai 2001.

3.2.3. *Etablissement des priorités régionales*

Pour appuyer les deux fonctions envisagées par le GFAR au titre du projet d'entreprise, à savoir i) aider les FR/FSR à réviser et préciser leurs priorités régionales et ii) faciliter l'échange interrégional d'expériences passées, le Secrétariat contribuera à :

a) Mettre au point avec les FR/FSR une méthodologie générale et un calendrier, en collaboration étroite avec les secrétariats du CCT et du GCRAI. Une distinction nette sera faite entre l'établissement des priorités régionales, qui relève des FR/FSR, et l'identification de priorités régionales intéressant le GCRAI. Il s'agit d'un sous-ensemble de priorités qui reflète le fait que le GCRAI et les SNRA ont des mandats distincts, et qu'ils doivent dès lors répondre à une gamme différente de priorités.

Echéance: janvier 2001.

b) Appuyer les activités visant à améliorer et à renforcer l'aptitude des FR/FSR à établir des priorités régionales. Cette action se réalisera en organisant des consultations et/ou des ateliers régionaux sur ce thème, et en facilitant l'échange interrégional d'expériences et de résultats.

Echéance: mai 2001 pour une région pilote ; mai 2002 pour les autres régions.

3.3. Promotion de partenariats de recherche

3.3.1. *Soutien méthodologique - Constitution de groupes consultatifs d'experts*

La première tâche du Secrétariat du GFAR sera de discuter avec les différentes parties prenantes de la manière de constituer les groupes consultatifs d'experts proposés et d'identifier les membres qui pourraient les composer. Le Secrétariat contribuera ensuite à l'établissement des cadres respectifs en fournissant un format commun, et en facilitant le dialogue et le partage d'expériences entre les groupes pertinents. L'établissement d'un mécanisme de facilitation permanent pour chaque thème sera un important élément de la stratégie que ces groupes consultatifs d'experts devront élaborer.

Echéance: mai 2001 pour la soumission de la proposition au CP-GFAR.

3.3.2. *Gestion des ressources génétiques et biotechnologie*

En 2001, le Secrétariat du GFAR devra :

a) Compléter et publier les résultats de l'étude sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

Echéance: mai 2001 pour une large diffusion pendant la réunion du GCRAI.

b) Poursuivre le dialogue avec le Crucible Group et certains donateurs pour faciliter le lancement d'une initiative concernant la recherche sur les politiques et les DPI.

Echéance: mai 2001 pour soumettre une proposition finale aux donateurs.

- c) Appuyer, en étroite collaboration avec la FAO, la mise en œuvre du Plan d'action de Leipzig par les différents FR/FSR et d'autres parties prenantes du GFAR.
Echéance: activité continue

En 2002 et 2003, les activités présentées aux points b) et c) seront poursuivies alors qu'une ou deux nouvelles activités sont susceptibles d'émerger en 2001.

3.3.3. Gestion des ressources naturelles et agro-écologie

Pour 2001, deux principaux thèmes figureront au programme du Secrétariat du GFAR :

- a) Assistance aux parties prenantes chefs de file (ONG et quelques IRA et CIRA) pour la mobilisation des crédits servant à la conception d'un outil performant qui puisse intégrer le savoir local dans le grand courant des connaissances mondiales.
Echéance: mai 2001
- b) Assistance aux parties prenantes chefs de file (ONG et quelques IRA et CIRA) pour la préparation et la mise en œuvre d'une phase pilote de PROLINNOVA.
Echéance: octobre 2001

En 2002 et 2003, le Secrétariat du GFAR envisage de faciliter l'émergence d'un ou deux nouveaux programmes mondiaux sur la gestion des ressources naturelles.

3.3.4. Filières pour des produits agricoles internationaux et sous-utilisés

En 2001, le Secrétariat du GFAR entreprendra quatre grandes activités dans le cadre de ce domaine de recherche :

- a) Faciliter l'établissement d'une équipe spéciale chargée des filières de produits agricoles sous-utilisés recommandée pendant la conférence GFAR-2000.
Echéance: octobre 2001
- b) Appuyer les efforts en cours de l'Unité de facilitation IPGRI-INIBAP/CIRAD pour la commercialisation internationale/cultures de rente dont le siège est à Montpellier, France, afin de lancer les PM sur le cocotier et le cacao et de mettre en route un ou deux autres PM.
Echéance: mai 2001
- c) Aider les FR/FSR et d'autres parties intéressées à établir des réseaux sur les "*Filières agro-industrielles pour le développement des économies paysannes*"⁶ sur la base d'expériences vécues dans la région Amérique latine et Caraïbes.
Echéance: décembre 2001
- d) Collaborer avec le Service des agro-industries et de la gestion après récolte (AGSI) de la FAO pour inciter les différentes régions et sous-régions à contribuer au "Colloque mondial sur la gestion après récolte" envisagé pour avril 2002, en identifiant clairement les problèmes et défis que doivent affronter les pays en développement.
Echéance: septembre 2001 pour les consultations régionales et avril 2002 pour de futures contributions à l'Initiative mondiale sur les technologies d'après récolte.

Suivant le projet d'entreprise du GFAR, pendant la période de trois ans, de trois à cinq PM seront lancés et gérés par certaines des parties prenantes du GFAR. Le rôle du Secrétariat sera alors de surveiller le travail réalisé par les unités de facilitation et l'impact de ces PM.

⁶ Voir : "**Final Report: Conclusions of the International Seminar on Agroindustrial Chains for the Development of Peasant Economies**", Florence, 12-13 octobre 2000, Secrétariat du GFAR, novembre 2000.

3.3.5. Gestion des politiques et développement institutionnel

En 2001 le Secrétariat du GFAR étudiera avec les ONG et les organisations d'agriculteurs la façon de permettre à ces dernières d'accroître leur participation au dialogue sur les politiques et la recherche agricoles aux différents niveaux (communautaire, national, sous-régional, régional et mondial). Le Secrétariat du GFAR suivra attentivement les progrès réalisés par certains FSR (PROCISUR, par exemple) pour bâtir un modèle de SNRA intégré, et diffusera largement les résultats préliminaires.

Echéance: activité continue.

3.4. Appui institutionnel aux partenaires du GFAR

3.4.1. Stratégies des parties prenantes pour accroître leur représentation (FR/FS non compris)

Le Secrétariat du GFAR, en consultation avec les différentes parties prenantes (FR/FSR non compris), rédigera les termes de référence qui permettront à chaque partie prenante de préparer une stratégie et un plan d'action.

Echéance: mai 2001 pour la soumission des termes de référence au CP-GFAR et octobre 2001 pour celle des résultats.

3.4.2. Evaluation comparative de l'établissement des différentes organisations régionales/sous-régionales

Le Secrétariat du GFAR développera intégralement l'idée de projet préparée en juin 1999, et essayera d'identifier un donateur pour le financer. Une fois les crédits obtenus, l'étude sera réalisée par les FR/FSR.

Echéance: octobre 2002 pour la soumission des résultats de l'étude au CP-GFAR et 2001 pour les termes de référence et l'identification des donateurs.

3.4.3. Renforcer la capacité des FR/FSR à formuler des stratégies régionales pour mettre en œuvre leurs visions

L'année 2001 sera consacrée à des consultations entre les FR/FSR et le Secrétariat du GFAR pour régler la question fondamentale du renforcement des FR/FSR et leur permettre de définir et de promouvoir la coopération régionale. Les consultations viseront à accroître leur capacité à formuler des stratégies régionales en vue de mettre en œuvre leurs visions. Il s'agira de déterminer comment faire participer les parties prenantes aux activités régionales, renforçant ainsi leurs groupes constitutifs et accroissant leur appropriation des FR/FSR et de leurs programmes. Le Sous-Comité SNRA du CP-GFAR agira en qualité de conseil pour cet élément du programme du GFAR. Le Secrétariat du GFAR appuiera l'échange d'expériences entre les FR/FSR. Au besoin, des consultations pourront être organisées pour les aider.

Echéance: activité continue

3.4.4. Consultations interrégionales et échange d'expériences

Outre les réunions ordinaires du CP-GFAR qui favorisent l'interaction entre les responsables des FR/FSR et les directeurs des SNRA des différentes régions, le Secrétariat du GFAR encouragera et, dans la mesure du possible, appuiera la participation interrégions à d'importantes réunions régionales et sous-régionales.

Echéance: activité continue

3.5. Mesures d'accompagnement

Deux séries de mesures d'accompagnement ont été définies pour appuyer la mise en œuvre du programme de travail décrit ci-dessus.

3.5.1. *Rôle de promotion et fonction de sensibilisation*

La question du rôle de promotion et de la fonction de sensibilisation du Secrétariat du GFAR en matière de RAD sera abordée par divers moyens tels que la participation à des conférences ou réunions internationales et régionales, la préparation de dépliants, feuillets et brochures, la publication d'articles dans des journaux et revues à grande diffusion, etc. Pour satisfaire à cette exigence du CP-GFAR, le Secrétariat devra élaborer une stratégie bien précise avec l'aide d'un spécialiste et en liaison étroite avec les parties prenantes du GFAR.

Echéance: octobre 2001 pour une mise en œuvre en 2002.

3.5.2. *Planification de la Conférence GFAR-2003*

La prochaine conférence GFAR est prévue pour 2003. Le Secrétariat doit commencer à planifier suffisamment à l'avance trois importants éléments : i) identification du pays et de l'institution hôtes et initiation des pourparlers avec eux ; ii) élaboration d'un ordre du jour scientifique pour mobiliser les différentes parties prenantes ; iii) appel de fonds pour couvrir les dépenses relatives à la participation de partenaires clés qui, sans assistance, seront dans l'impossibilité d'assister à la conférence.

Echéance: premier rapport d'avancement en octobre 2001

Le tableau 1 résume les activités du Secrétariat du GFAR prévues pour 2001 et présente les premières estimations du temps et des allocations budgétaires⁶ nécessaires.

4. Conclusion

Le projet d'entreprise du GFAR et le programme de travail du Secrétariat du GFAR proposés pour la période 2001-2003 ont été examinés par le Groupe de travail constitué par le CP-GFAR pendant la semaine des centres internationaux 2000. Ils ont été soumis pour examen aux membres du CP-GFAR et du GSD-GFAR.

Sur la base des résultats de ces débats, le document sera amendé et le programme du Secrétariat GFAR finalisé, en spécifiant les étapes intermédiaires et les indicateurs à surveiller, comme l'a requis le Groupe d'évaluation externe.

⁶ Sujettes à la confirmation des annonces de contributions des donateurs pour 2001. Voir aussi: "Financial Report 1998 – 2000 and Budget Forecast for 2001-2003", Secrétariat du GFAR, septembre 2000.

Proposition de Programme de travail du Secrétariat GFAR pour l'année 2001

THEME/DOMAINE	2001	Temps alloué ^{a)}	Allocation budgétaire	
			disponible	Complémentaire nécessaire
1. Vers un système mondial d'information et de communication pour la RAD	a) Mise en place d'EGFAR b) Conception d'une proposition de programme c) Appui aux SRIA et aux pages d'accueil des parties prenantes	6 m-h (FP à plein temps à partir du 1er juillet)	35 000	25 000
2. Elaboration d'une vision mondiale (VM) et programmes stratégiques en matière de RAD	a) Visions des parties prenantes b) Fonction de "forum" c) Etablissement des priorités régionales	8 m-h FP	55 000	20 000
3. Promotion de partenariats de recherche			15 000	25 000
3.1. Etablissement de groupes consultatifs d'experts	a) Consultation avec les FR/FSR et d'autres parties prenantes du GFAR			
3.2. Gestion des ressources génétiques et biotechnologie	a) Achèvement de l'étude sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture b) Initiative sur la recherche sur les mesures à prendre et les DPI c) Mise en œuvre du plan d'action de Leipzig			
3.3. Gestion des ressources naturelles et agroécologie	a) Intégration du savoir local dans le grand courant des connaissances mondiales b) Etablissement d'une phase pilote pour ProInnova	6 m-h FP + 10 m-h EA		
3.4. Filières pour des produits agricoles internationaux et sous-utilisés	a) Etablissement d'une équipe spéciale pour les produits agricoles sous-utilisés b) Appui à l'Unité de facilitation des filières de produits agricoles internationaux c) Filières agro-industrielles pour le développement des économies paysannes d) Collaboration avec FAO/AGSI à la préparation d'un Colloque mondial sur les techniques après récolte			
3.5. Gestion des politiques et développement institutionnel	a) Participation des ONG et des organisations d'agriculteurs au dialogue politique sur les mesures à prendre b) Intégration des SNRA			
4. Soutien institutionnel des parties prenantes du GFAR	a) Stratégies des parties prenantes b) Evaluation comparative de l'établissement des organisations régionales et sous-régionales c) Renforcement des stratégies régionales des FR/FSR d) Consultations interrégionales et échange d'expériences (y compris les réunions du GFAR)	6 m-h FP	65 000 ^{b)}	45 000
5. Mesures d'accompagnement	a) Rôle de promotion et de sensibilisation du public b) Conférence GFAR-2003		10 000	5 000
TOTAL		26 m-h FP + 10 m-h EA	180 000	120 000

a) En supposant le recrutement de deux fonctionnaires principaux (FP), ou 20 m-h; 1 Expert Associé (EA), ou 10 m-h et 6 m-h d'un fonctionnaire principal, information (FPI), c'est-à-dire un fonctionnaire principal à partir du 1er juillet 2001.

b) Y compris 50 000 \$ EU pour les réunions du GFAR